

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 SEPTEMBRE 2020**

1° Lotissement du Val des Mothés – travaux de viabilisation

Vu l'avis de publication, en procédure adaptée, en date 18 juillet 2020,

Vu le rapport d'analyses des offres établi le 14.09.2020, par le cabinet KALIGEO, maître d'œuvre du projet d'aménagement du lotissement du Val des Mothés et les demandes de confirmations de prix adressées aux entreprises.

Les offres des entreprises suivantes sont retenues :

Lot 1 – Terrassement, voirie, assainissement, AEP,

EUROVIA ATLANTIQUE : offre de base 237 786.65 € HT

+ variante obligatoire 2 556.00 € HT soit un montant global de : 240 342.65 € HT

Lot 2 – Essais réseaux assainissement

SPI2 – offre de base : 2 640.20 € HT

Autorisation de signature des marchés par le Maire.

2° Lotissement du Val des Mothés – financement

Suite à la consultation de plusieurs établissements bancaires, l'offre de prêt faite par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou est retenue pour le financement des travaux de viabilisation de la 1^{ère} tranche du Lotissement du Val des Mothés aux conditions suivantes :

- Montant : 400 000 € - Durée : 6 ans - Taux fixe : 0.36 %
- Périodicité : échéance annuelle constantes - Coût global : 5 055.09 €
- Frais dossier : 0.10 % du montant emprunté

3° Budget principal

Décision modificative d'ouverture de crédits n° 2 – transfert crédits entre comptes

Impôts directs locaux

Maintien des délibérations relatives à la fiscalité directe locale applicables en 2020 :

FONCIER BATI

Exonération totale ou partielle des logements :

- acquis avec le concours de l'état : durée 2 ans – 100 %
- faisant l'objet d'un bail à réhabilitation : durée 2 ans – 100 %

FONCIER NON BATI

Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs : durée 5 ans

C.F.E./C.V.A.E (compétence de la Communauté de Communes)

Exonération :

- Création d'entreprises : durée 20 ans – 100 %
- Création ou Reprise d'entreprises industrielles en difficulté : durée 2 ans – 100 %

Effacement de dettes

La commission de surdendettement a prononcé l'effacement d'une dette de 24.17 € (redevance assainissement 2017) pour un particulier qui était précédemment domiciliée dans le commune

4° Location salle St Pierre

En raison du COVID 19, des contrats de réservation de la salle St Pierre ont été annulés. Décision de remboursement des acomptes de réservation pour un montant global de 257 €

5° Fibre – travaux d'élagage

Décision de création d'une ligne budgétaire exceptionnelle de 2 000 € et de prise en charge de 50 % du coût des travaux d'élagage des arbres situés des parcelles impactées par le déploiement de la fibre, sur une dépense éligible maximum de 400 €, jusqu'au 31 décembre 2021

Conditions d'attribution de cette aide :

- Copie de la demande d'élagage de Mayenne Fibre
- Justificatif des frais avec linéaire des travaux d'élagage réalisés
- Numéros des parcelles concernées
- Aide annuelle non reconductible octroyée aux propriétaires, exploitants, particuliers

Modalités du dépôt des dossiers :

- Les dossiers détaillés de demande de cette aide exceptionnelle seront à retirer en mairie à compter du 12 octobre 2020
- Les dossiers devront être déposés en mairie avant la mise en œuvre des travaux d'élagage.
- Les travaux d'élagage devront être réalisés par un professionnel hors des dates de nidification en vigueur

6° Communauté de Communes du Pays de Craon

C.L.E.C.T. : Désignation des membres pour siéger à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays de Craon :

- Titulaire : M. CHAMARET Richard
- Suppléante : Mme DAMOUR Anne-Marie

Désignation des référents communaux en complément des commissions intercommunales :

Santé	POSSON Lucie
Voirie	LOGEAIS Jean-Marie
Eau-Assainissement	GAUME Bruno
Bâtiments économiques et logements intercommunaux	CUREZ Fabrice
Culture	BOURGUILLEAU Nathalie
Tourisme	PERCHE Alexandra

Rapport d'activité 2019

Approbation du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Craon

7° Commissions

Compte-rendu des réunions de commissions :

Ecole – Enfance – jeunesse

Conseil Municipal des Jeunes : élections le 2 octobre aux locaux périscolaires

Restaurant scolaire : nuisances sonores : équipement d'un feu tricolore qui mesure le bruit et signal sonore quand le seuil est atteint.

Projet de décorations pour le repas de Noël

Dispositif Argent de poche : bilan positif des jeunes et des agents

Commission Finances

Lotissement du Val des Mothés : étude du rapport d'analyses des offres des entreprises et offres de prêts

Affaires sociales – santé

Compte rendu de la réunion « Ateliers citoyens » sur « Bien vieillir dans notre pays : relever le défi de la dépendance »

Communication

Réunion de la commission le 3 octobre

Urbanisme

Etude de l'accès du lotissement du Val des Mothés et du projet d'aménagement de sécurité ancienne route de Ballots – étude du raccordement au réseau eaux pluviales

9° Dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement

- Parc éolien « du Mécorbon » à Montjean : pas d'avis prononcé sur le sujet
- Parc éolien « Rose des Vents » à Fontaine Couverte : pas d'avis prononcé sur le sujet

10° Questions diverses

Personnes âgées de plus 70 ans

Annulation du repas annuel – Propositions de remplacement du repas par :

- Des colis de produits soins offerts aux résidents de l'EHPAD
- Des bons d'achat de 8.50 € par personne à faire valoir dans les commerces de Méral.

Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES)

Proposition de candidature de M. JULIEN adjoint, délégué aux sports, en tant que référent départemental de l'ANDES en Mayenne

Cimetière

Constitution d'une commission temporaire concernant le cimetière : l'établissement d'un règlement intérieur, les aménagements intérieurs du cimetière (containers...), la gestion de l'entretien du cimetière.

Mme DAMOUR sera l'Elue référente pour cette commission.